

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE SALAZIE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**ARRETE N°41/DGS/2025  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
A MADAME SOPHIE TECHER - CONSEILLERE MUNICIPALE**

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°03/DGS/2024**

Le Maire de la Commune de SALAZIE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 14 octobre 2023 ;
- Considérant que, pour la bonne marche des affaires communales, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Sophie TECHER – Conseillère municipale.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sophie TECHER – Conseillère municipale, reçoit délégation de fonction pour suivre et préparer les affaires communales dans les domaines suivants :

- **Famille** : développe l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire (Maison d'Assistantes Maternelles, centres aérés...).
- **Ressources Humaines** : suivi des dossiers relatifs au personnel, à l'évolution du statut, suivi des procédures de recrutement, des dossiers présentés en CST, recherche d'optimisation de la masse salariale, suivi de la mise en place de la GPEEC et du plan de formation.

En l'absence ou empêchement de Madame Marie Ange VIADERE, délégation de fonction dans les domaines suivants :

- **Gestion des affaires relatives aux affaires scolaires et à l'éducation :**
  - Traitement et suivi des affaires relatives à l'éducation et aux affaires scolaires,
  - Participe aux réunions des conseils d'écoles, référent auprès des instances de l'éducation nationale, liens avec les parents d'élèves de l'ensemble des écoles,
  - Assiste au conseil d'administration de la Caisse des écoles et aux différentes instances de réunions l'Education nationale.
- **Mise en place des protocoles sanitaires dans les espaces publics et écoles**

Mairie de Salazie - 1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06  
Courriel : [infos@ville-salazie.fr](mailto:infos@ville-salazie.fr) / Web : [www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)



- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

**Article 1 bis :** La délégation de fonction donnée dans les domaines énumérés à l'article 1 ne concerne que la préparation et le suivi de ces affaires et n'emporte pas délégation de signature des actes à prendre dans les matières déléguées.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame TECHER Sophie, Conseillère municipale, pour signer les conventions, attestations de stage et attestations d'inscription au sein des établissements scolaires.

**Article 3 :** Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Madame Sophie TECHER rend compte à tout moment et sans délai des activités exercées dans le cadre des présentes délégations de fonction et de signature.

**Article 4 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°03/DGS/2024 du 22/01/2024.

**Article 5 :** Ces fonctions donneront lieu à un versement d'indemnités conformément à la délibération du conseil municipal.

**Article 6 :** Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Sous-préfet de Saint Benoît
- Transmis au comptable de la collectivité
- Notifié à l'intéressée
- Affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Ville

Fait à Salazie, le 07 AVR. 2025

Le Maire,



Sidoleine PAPAYA

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le ...08/04/2025...

Signature :

Mairie de Salazie - 1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06  
Courriel : [infos@ville-salazie.fr](mailto:infos@ville-salazie.fr) / Web : [www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)

